



Mme l'Inspectrice d'Académie,

Nous voici réunis en CT, suite à plusieurs travaux préparatoires, pour l'élaboration de la circulaire du mouvement.

Nos organisations syndicales ont alerté le ministère, dès le mois de novembre, au sujet des problèmes liés aux nouvelles règles d'affectation des personnels du premier degré. Malgré cela le ministre persiste en créant des règles inadaptées au premier degré et à ses réalités départementales. Ces règles sont largement insatisfaisantes pour les enseignants pour qui les opérations de mouvement intra-départemental ont une importance majeure dans leur carrière et dans l'organisation de leur vie professionnelle et personnelle.

Jusqu'ici, notre mouvement départemental connaissait deux phases : une première participation avec des résultats communiqués en général courant mai, suivi d'un ajustement pour la fin juin.

Lors de ces phases départementales, vos services donnaient lecture d'un certain nombre d'éléments statistiques qui faisaient apparaître une nomination sur les premiers vœux relativement importante, sur des postes demandés par nos collègues.

Cette opération concernait dans notre département environ 1/4 des enseignants, elle revêt donc un caractère important, allant de pair avec un service public de qualité.

Ce système utilisé en Eure-et-Loir tenait compte d'un certain nombre de particularités locales, marquant sa différence avec les mouvements d'autres départements. C'est pourquoi nous demandons la suspension de ce nouveau mouvement alors même que les modalités en place donnaient satisfaction.

Cependant, la teneur des échanges lors de nos différents groupes de travail n'a pas manqué de nous laisser fort inquiets quant au déficit qualitatif qui allait s'opérer à partir de cette année, tout comme il nous est apparu que vous aviez de votre côté de nombreux doutes.

Sur la modification qui serait à venir, nous ne pouvons qu'avoir un discours approximatif tant le nombre des demandes de précisions techniques sont restées au stade de l'approximation.

Qui voudrait prendre le volant sans connaître le fonctionnement de son véhicule ?

En matière de pilotage, le gouvernement frôle l'amateurisme, sorte de mixte entre le conducteur novice mal assuré et le danger de la route qui continuerait à rouler sans son permis.

Nous avons été élus pour continuer à assurer le respect de règles identiques à tous permettant la transparence et l'équité pour les opérations de mouvement, comme pour les autres sujets abordés lors des instances.

En pleine crise, au mois de décembre, le Président a rappelé l'importance des corps intermédiaires, affolé par les embouteillages aux ronds-points.

Quelques mois plus tard, le naturel revenait au galop et il fustigeait les organisations syndicales qui refusaient les négociations.

Nous nous retrouvons, à notre niveau, en ces murs, devant les mêmes paradoxes. Comment assurer notre rôle de délégués des personnels avec des éléments bricolés, non aboutis, ce qui sera un dispositif négatif pour l'exercice de nos collègues ?

Multiplier les nominations en dehors de vœux précis à titre définitif, c'est assurément multiplier les situations d'exercice difficiles, en faire payer le prix à nos collègues, et en assumer le coût en termes de gestions des ressources humaines par vos services, tout en renforçant les situations de tensions avec les familles qui interviennent de manière plus fréquente, quand l'institution scolaire fonctionne moins sereinement.

Lancer une application sans en maîtriser tout son fonctionnement, en envisageant un calendrier de résultats pour la mi-juin, c'est courir le risque que les nominations prennent du retard et coïncident pour environ 600 collègues et donc pour l'immense majorité des écoles avec les derniers jours de classe.

Quid des aspects pratiques de répartition, de commandes, de rencontres lors des conseils d'école de fin d'année ? Bref, ce que nos collègues faisaient habituellement en faisant appel à ce qu'on appelle la conscience professionnelle.

Enfin, quel gâchis que ces postes affectés d'office sur des vœux qui n'en sont pas, nous parlons de ces fameuses zones élargies, qui attribueront des fractions de postes à des collègues déçus, quand d'autres les auraient réclamés et y auraient exercé sereinement et par choix.

Pour ces raisons, nous demandons à ce que ce projet non abouti, ayant une vision fautive d'un territoire qui se voudrait uniforme, rejoigne ses cartons. Nous avons déjà entendu en ces lieux, que nos collègues ne décidaient pas de ce qui se faisait ou non pour l'école, mais nous savons qu'un projet qui dessert le plus grand nombre et qui fait table rase d'un travail concerté ne répond pas à l'exercice démocratique qui est garant d'un bon fonctionnement des institutions.

Aussi, solennellement, malgré les tentatives d'améliorations et les discussions de qualité menées lors des travaux de préparation, nous vous affirmons, que ce projet, nos collègues n'en veulent pas, nos organisations syndicales n'en veulent pas. Ce sentiment est partagé par l'ensemble de nos collègues sur le territoire.

Nous n'en voulons pas, car :

- l'AGS doit continuer à être l'élément primordial d'attribution des postes,
- être nommé sur des vœux est le gage d'une nomination la plus efficace possible, dans tous les cas, aucune nomination à titre définitif ne doit se faire sans être l'expression d'une demande précise,
- assurer une continuité sur les nominations relatives à des fractions de postes, est un gage de qualité de travail dans l'intérêt des équipes et des élèves,
- être nommé selon un calendrier qui respecte la préparation de l'année suivante est un gage de fort investissement au sein de l'équipe que l'on va intégrer,
- la mise en place du rapprochement de conjoint au sein même du département risque de mettre à mal le mouvement dans son ensemble en accordant des points qui n'ont pas vraiment leur place dans le mouvement intra-départemental.

Cette école de qualité, nous la défendons, elle passe par des procédures de mutation de qualité avec deux phases de saisies de vœux par nos collègues.

Pour finir, nous vous demandons que les notes de service départementales du mouvement soient examinées en CAPD.